

Déclaration d'antériorité au titre de l'article R 214-53 visant à régulariser un prélèvement existant au titre de la rubrique 1.1.1.0 de l'article R 214-1 du code de l'environnement

A adresser à la DDT – Service Eau Nature – mission Guichet Unique et Politique de Contrôle

Ces éléments de déclaration seront fournis au service instructeur du code minier pour tout forage de plus de 10 mètres de profondeur pour déclaration au titre du L411-1.

En cas d'impossibilité du maître d'ouvrage de fournir l'ensemble des éléments demandés ci-dessous, il vous est conseillé de mandater un bureau d'études pour une expertise simple de vos ouvrages sur la base des éléments de cahier des charges proposés dans la partie 5 de ce guide.

1- Identité du demandeur (propriétaire de l'ouvrage)			
NOM, Prénom ou raison sociale :			
N° SIRET (pour une entreprise, une collectivité, un agriculteur) :			
Adresse :			
Courriel :		Téléphone :	
Demandeur soumis au régime des I.C.P.E. :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Date de création de l'ouvrage : <i>(date initiale de création)</i>			

2- Emplacement de l' (des) ouvrage(s)	
Commune :	Rue ou lieu-dit (IGN) :
Code et nom masse d'eau captée :	

3- Caractéristiques de l' (des) ouvrage(s) :

Ouvrages abandonnés :						
Identification de l'ouvrage :	Coordonnées (lambert 93)			Code BSS	Profondeur	Modalités de comblement :
	X	Y	Z			

Ouvrages conservés :										
Ouvrage n°1										
Identification de l'ouvrage	Références cadastrales *1	Code BSS (*2)	Coordonnées (lambert 93)			Profondeur	Index compteur	Débit nominal équipé (m3/h)	Débit journalier moyen (m3/j)	Prélèvement annuel moyen envisagé (m3/an)
			X	Y	Z (*3)					

*1 : Références cadastrales : section/parcelle

*2 : Si enregistrement dans la base de données sous sol du BRGM

*3 : Cote NGF de la tête de forage, précision 0,1m

Forage disposant d'une margelle bétonnée surélevée d'au moins 30 cm ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Forage équipé d'un capot de fermeture verrouillé ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Forage inclus dans une Zone de Répartition des Eaux ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Consultable : http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/169/ZRE.map		
Forage inclus dans un périmètre de protection de captage ou une zone de protection de captage ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Pour les ICPE, ouvrage utilisé dans le process ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Synthèse des rubriques loi sur l'eau auxquelles est soumis l'ouvrage :		

À joindre impérativement, par ouvrage (cf guide technique et arrêté du 11/09/03) :

- une coupe technique de l'ouvrage précisant, les diamètres, les matériaux, les hauteurs de tubages, pré-tubages, les cotes NGF de la crépine, du fond de l'ouvrage, de la tête de l'ouvrage, et la hauteur crépinée)
- une photographie de la tête de forage
- pour les ouvrages abandonnés, une coupe récapitulative des modalités de comblement.

Ouvrage n°2										
Identificati on de l'ouvrage	Références cadastrales *1	Code BSS (*2)	Coordonnées (lambert 93)			Profondeur	Index compteur	Débit nominal équipé (m3/h)	Débit journalier moyen (m3/j)	Prélèvement annuel moyen envisagé (m3/an)
			X	Y	Z (*3)					
*1 : Références cadastrales : section/parcelle *2 : Si enregistrement dans la base de données sous sol du BRGM *3 : Cote NGF de la tête de forage, précision 0,1m										
Forage disposant d'une margelle bétonnée surélevé d'au moins 30 cm ?							<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
Forage équipé d'un capot de fermeture verrouillé ?							<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
Forage inclus dans une Zone de Répartition des Eaux ?							<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
Consultable : http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/169/ZRE.map										
Forage inclus dans un périmètre de protection de captage ou une zone de protection de captage ?							<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
Pour les ICPE, ouvrage utilisé dans le process ?							<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
Synthèse des rubriques loi sur l'eau auxquelles est soumis l'ouvrage :										
À joindre impérativement, par ouvrage (cf guide technique et arrêté du 11/09/03) : - une coupe technique de l'ouvrage précisant, les diamètres, les matériaux, les hauteurs de tubages, pré-tubages, les cotes NGF de la crépine, du fond de l'ouvrage, de la tête de l'ouvrage, et la hauteur crépinée) - une photographie de la tête de forage - pour les ouvrages abandonnés, une coupe récapitulative des modalités de comblement.										

4- Usage de la ressource :												
Lister les utilisations du prélèvement :							Préciser les usages (industries : détailler les postes de consommation / irrigation : détailler les surfaces irriguées et le couvert)					
<input type="checkbox"/> rabattement de nappe et tests des paramètres de productivité de la nappe (préciser la finalité)												
<input type="checkbox"/> forage de reconnaissance pour analyse des contraintes géotechnique												
<input type="checkbox"/> alimentation en eau potable												
<input type="checkbox"/> abreuvage												
<input type="checkbox"/> agro-alimentaire (préciser l'usage)												
<input type="checkbox"/> irrigation (préciser les cultures cibles et la surface irriguée)												
<input type="checkbox"/> géothermie avec prélèvement d'eau (préciser le volume prélevé)												
<input type="checkbox"/> géothermie sans prélèvement d'eau												
<input type="checkbox"/> industrie avec usage dans le process (préciser l'usage et les consommations)												
<input type="checkbox"/> réalimentation de nappe (préciser l'origine des eaux réinfiltrées)												
<input type="checkbox"/> autres												
Solutions alternatives possibles au forage : (préciser la distance au réseau AEP, à un réseau d'irrigation collectif, si la création d'un forage dans un autre aquifère est possible ...)												
Somme des volumes annuels pompés (m³/an) :												
n-1			n-2			n-3			n-4		n-5	
Volume mensuel moyen pompé (m³/mois) :												
01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	
Débit de pointe journalier (m³/j):						Date du débit de pointe :						
Dispositif de récupération des eaux pluviales (si oui, préciser le volume) ?												
Efforts de réduction de consommation d'eau déjà réalisés (indicateurs de suivi de consommation, surveillance de réseaux, matériels hydroéconomiques, procédures de lavage et pistolets moyenne pression, formation du personnel, récupération d'eaux usées, des vapeurs de chaudière, ...) :												
Préciser si vous avez un projet d'extension ou de création d'activité à échéance 5 ans. Si oui, préciser le type et une estimation des volumes en eau a priori nécessaire :												